



# PLPDMA 2023-2028 DE LA CAPG BILAN ANNÉE 2024 - 2025 (Bilan à mi-parcours)

## 1. LE PLPDMA 2023-2028 DE LA CAPG, SES 14 ACTIONS PRIORITAIRES ET RETOUR SUR SON 1<sup>er</sup> BILAN POUR L'ANNEE 2023

Le PLPDMA de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, approuvé en décembre 2023 suite à une consultation du public est le fruit d'un travail collaboratif au sein du Pôle Métropolitain CAP AZUR qui a permis de mettre en place une politique de réduction des déchets globale et cohérente à l'échelle du territoire.

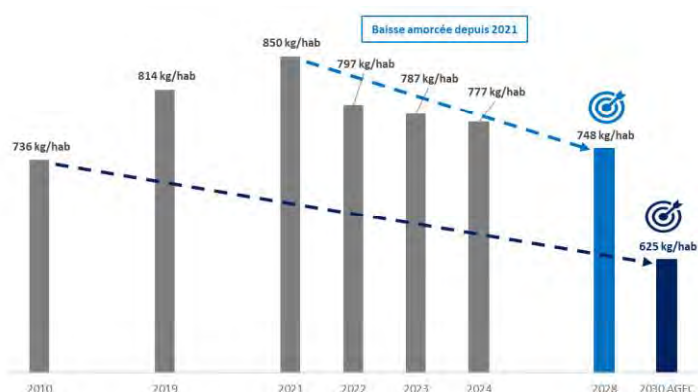
Les actions principales des PLPDMA menés par les membres de CAP AZUR s'articulent selon la compétence qu'ils exercent. Les Agglomérations proposent des actions visant à réduire les quantités collectées tandis que les syndicats de traitement se focalisent sur la réduction des apports en déchèteries et l'amélioration des filières de traitement. Des actions transversales sont conjointement menées, notamment pour la sensibilisation et la communication.

**Le bilan de l'année 1**, objet de la CCES du 15 octobre 2024, a permis de mettre en évidence les actions de préventions initiées ou poursuivies en 2023 : mise en place du tri à la source des biodéchets avec priorité donné à la gestion de proximité (compostage individuel et collectif), broyage des sapins de Noël, programme « jardinons ensemble », lutte contre le gaspillage alimentaire avec accompagnement en milieu scolaire et animations, harmonisation de la redevance spéciale sur le territoire, opération « vide ton placard », opération « je donne mon électroménager » en lien avec les syndicats et lutte contre les dépôts sauvages avec mise en place d'appareils photos.

Au niveau ratios, l'inversion de la tendance était constatée avec des productions à l'habitant en baisse de 2021 à 2023.

## 2. LA RÉDUCTION DES QUANTITÉS SE POURSUIT EN 2024

Objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés  
Contribution de la CAPG aux objectifs de la loi AGEC



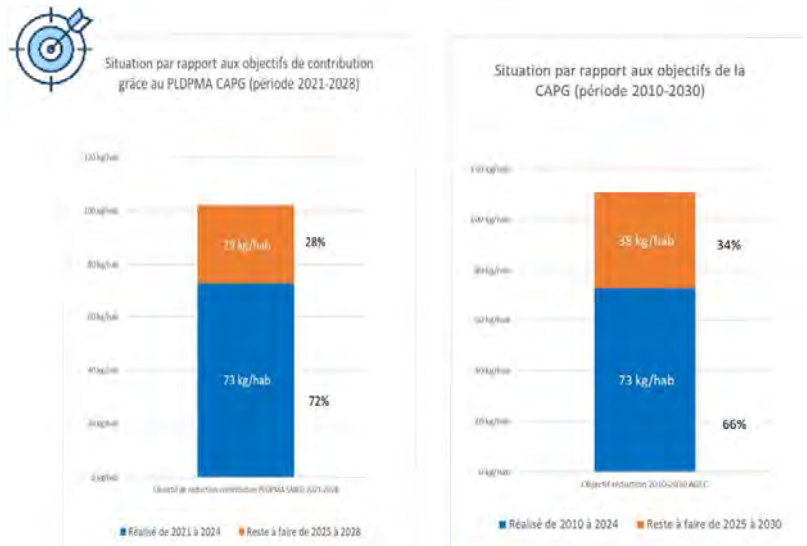
La Loi AGEC fixe un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés de 15% des quantités produites par habitant entre 2010 et 2030. Pour la CAPG il s'agit d'atteindre 625 kg/hab/an d'ici 2030.

Cependant dans le PLPDMA, l'objectif a été réajusté en parlant de contribution à l'effort national avec un objectif fixé à -10 400 tonnes de 2021 à 2028 pour atteindre 748 kg/hab/an d'ici à fin 2028.

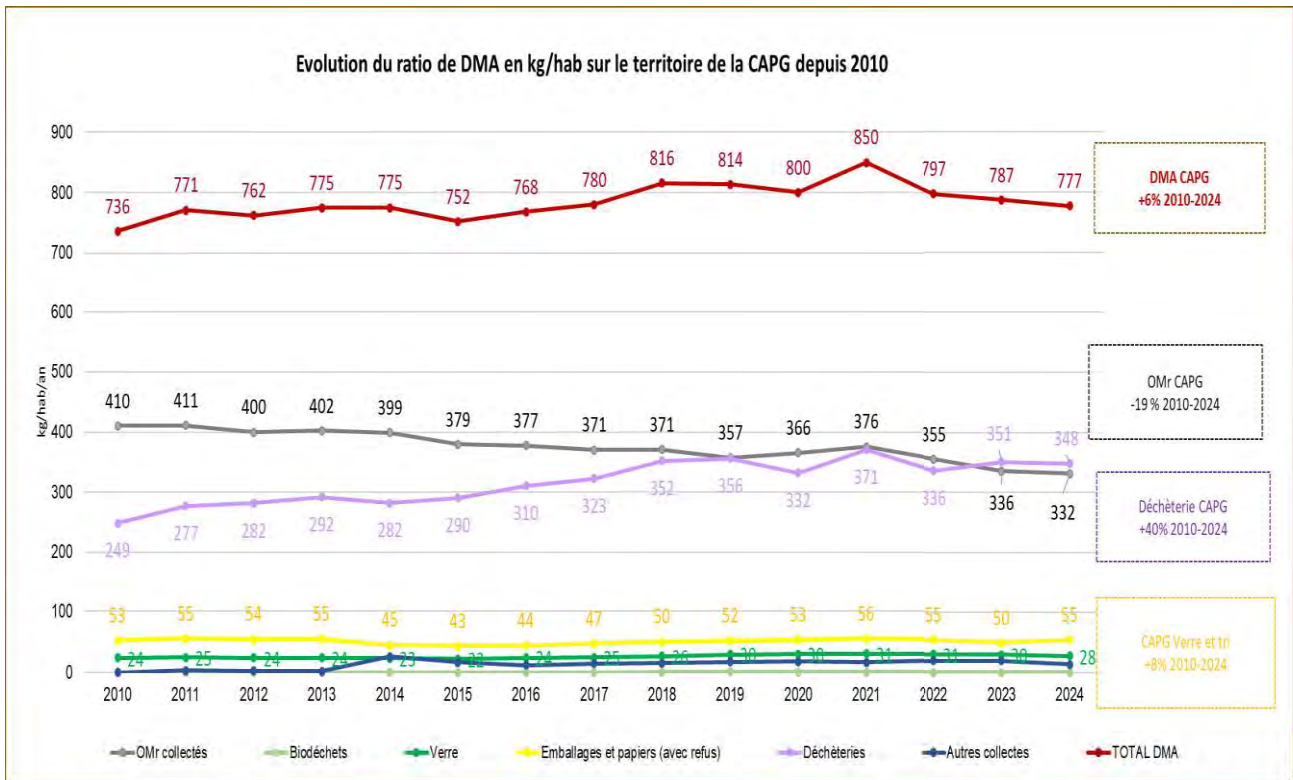
Sur la CAPG, les productions à l'habitant ont amorcé une baisse dès 2021.

**Avec une diminution de 7 300 tonnes entre 2021 et 2024 soit – 73 kg/habitant, la CAPG est à 72% de son objectif de contribution fixé en 2028 pour la fin de son PLPDMA.**

Si on regarde l'évolution depuis 2010, la CAPG est à 66 % de l'objectif AGECE de 2010-2030.

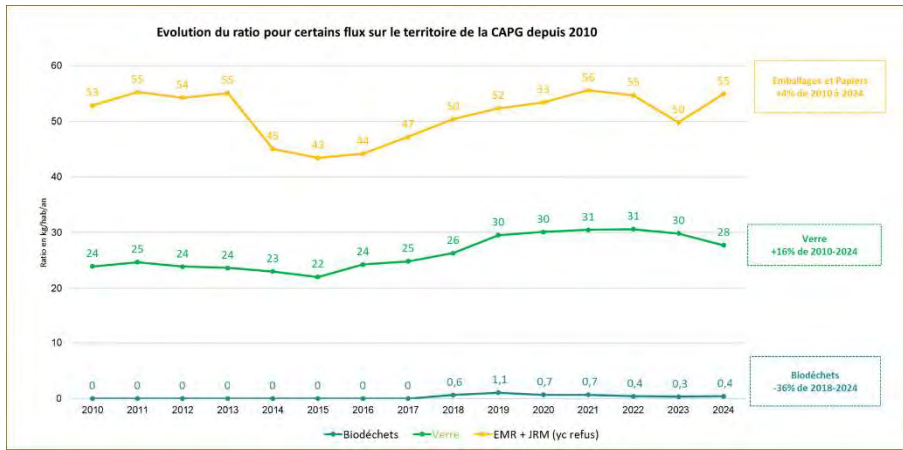


**Des Ordures Ménagères Résiduelles sont en baisse constante, les collectes sélectives progressent :**



On constate que la diminution des productions amorcée en 2021 se poursuit, notamment sur les Ordures Ménagères Résiduelles en baisse régulière depuis 2010. Les flux de déchèteries après une reprise à la hausse en 2023 repartent à la baisse en 2024.

**Nouveauté!** Afin de faciliter le travail de suivi, il est demandé aux deux syndicats, SMED et UNIVALOM, de distinguer de manière visible les tonnages de déchets ménagers des tonnages de déchets balayures dans leur prochain rapport d'activité et dans les tableaux de suivi fournis à la CAPG. Les déchets de balayures ne sont en effet pas des déchets ménagers mais des déchets de nettoyage.

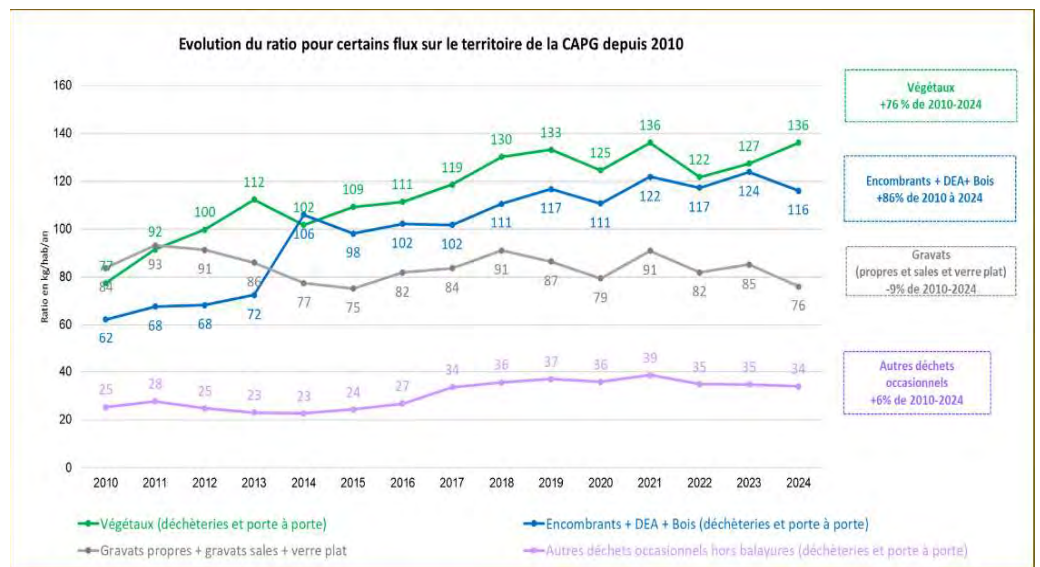


Pour ce qui concerne la collecte sélective, la mise en place du porte-à-porte sur Terre de Siagne en 2024 a porté ses fruits et les quantités valorisées progressent. Les résultats sont encourageants même si les marges de progression sont encore importantes.

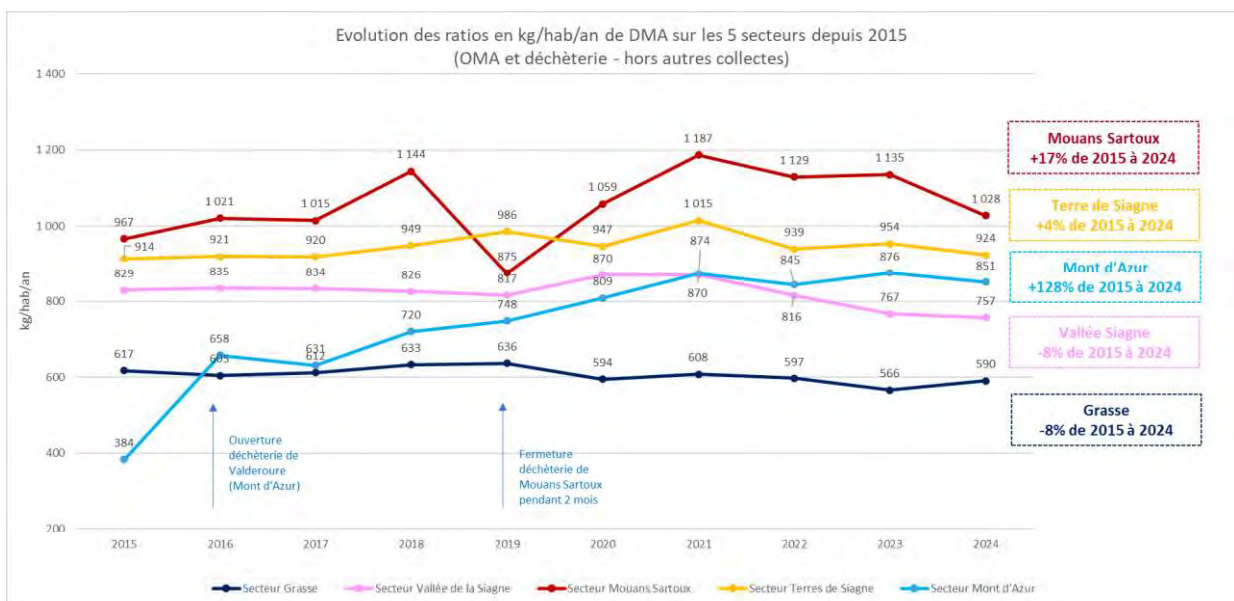
Le verre est en diminution de même que les biodéchets collectés uniquement en points de

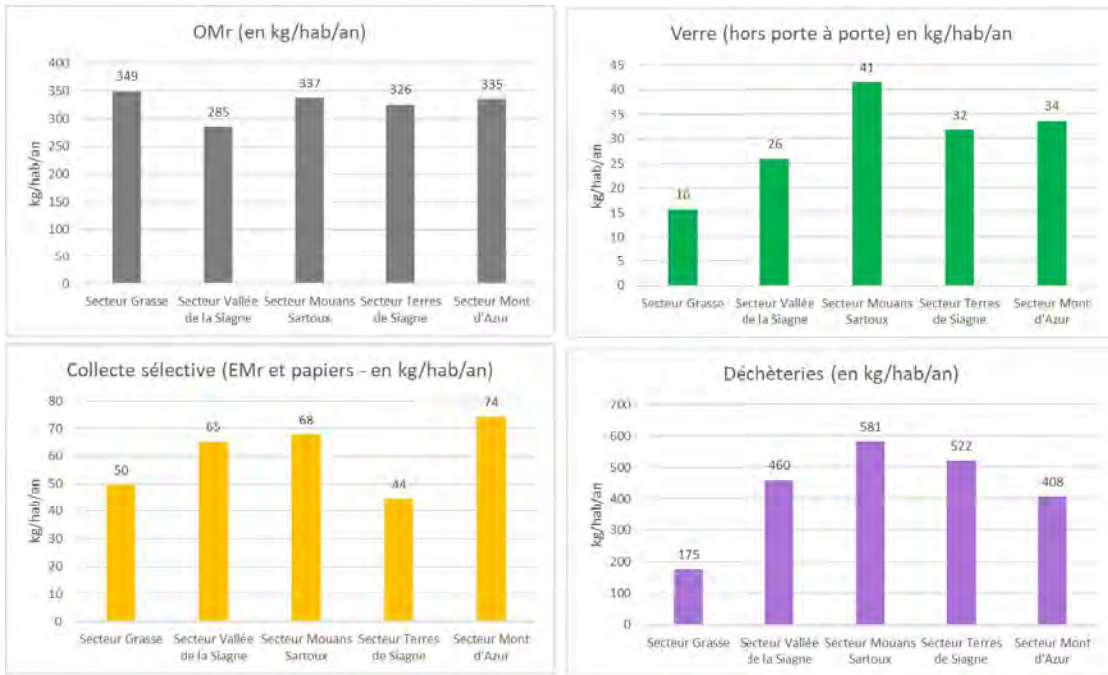
regroupement pour les habitants de La Vallée de la Siagne. Sur ce territoire le compostage a été proposé en alternative à la collecte, et cette modalité de tri à la source des biodéchets semble être plébiscitée par les usagers.

Si l'on se concentre sur les flux de déchèteries, on constate, entre 2023 et 2024, un recul des apports de gravats, des encombrants, déchets d'ameublement et bois. Les équipes de collecte des encombrants trient en effet tous les objets qui sont collectés par les services de la CAPG et contribuent grandement à une meilleure valorisation de ce flux. Une forte baisse des apports municipaux a également été constatée.



On constate par contre une reprise des apports de végétaux avec 136 kg/hab/an. Cependant cette analyse est à nuancer car la population utilisant le service n'est pas uniquement la population municipale. La mise en réseau des 21 déchèteries du territoire Métropolitain Cap Azur permet en effet les dépôts sur l'un ou l'autre site sans surcoût pour les usagers, ce qui peut artificiellement faire augmenter les ratios.





L'analyse par territoire confirme cette particularité. La déchèterie de Mouans Sartoux, de par son positionnement et sa facilité d'accès est en effet préférée par rapport à celle de Mougins et de nombreux apports proviennent d'usagers externes à la commune. De plus, en 2024 et 2025, la déchèterie de Mougins a été fermée pour travaux et les ménages sont allés au Cannet et à Mouans Sartoux.



Sans remettre en cause la mutualisation des équipements et des déchèteries avec le libre accès laissé à tous les habitants du territoire, il est demandé aux syndicats de réaffecter les tonnages en fonction des apports réels des communes concernées. Ce détail est tout à fait possible grâce au contrôle d'accès par carte

### 3. LE FORT POTENTIEL DE RÉDUCTION CONFIRMÉ PAR LES CARACTÉRISATIONS DE DÉCHETS

Le Pôle Métropolitain CAP AZUR, qui regroupe les Communautés d'Agglomération Sophia Antipolis, Cannes Pays de Lérins, Pays de Grasse et la Communauté de Communes Alpes d'Azur est couvert par deux syndicats de traitement : le SMED et UNIVALOM.

Ce groupement, par la mise en œuvre d'une coopération renforcée, a approuvé un nouveau schéma global de traitement des déchets visant à améliorer le traitement des déchets et prévoit la création d'une Centrale de Production d'Énergie pour traiter les Combustibles sur Récupération (CSR) à partir de différents flux de déchets.

Ainsi, en 2023, afin d'identifier le potentiel CSR des différents flux, le SMED a lancé une vaste campagne de caractérisations sur les gisements suivants : Ordures Ménagères résiduelles (OMr), Refus de

process du CVO, refus de collecte sélective, encombrants et végétaux.



Ces caractérisations répondent également à un second objectif décisif, celui d'identifier ce que l'on retrouve dans les refus de notre poubelle jaune et notre poubelle noire afin de connaître les erreurs de tri des citoyens, définir l'efficacité du geste de tri pour, in fine, l'améliorer et tendre vers une réduction de la production de déchets.

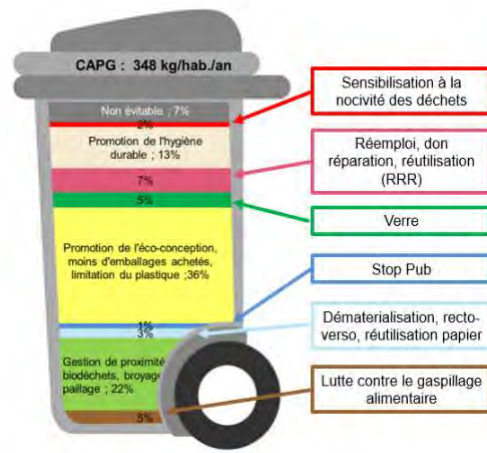


La composition des OMr secteur CAPG (nov. 2023 et jan. 2024)

Les efforts sont à poursuivre et à accentuer car le potentiel de réduction des déchets reste important avec 1/3 de la « poubelle grise » (OMr) composée de putrescibles et 1/3 constituée de matériaux recyclables.

Les performances de tri peuvent largement être améliorées pour les emballages, le papier et même le verre, et le déploiement de moyens mis à disposition des usagers pour trier à la source leurs biodéchets doit se poursuivre.

Par ailleurs près de 90% des ordures ménagères produites pourraient faire l’objet d’actions de réduction. A noter qu’il s’agit cependant du gisement théorique maximum qui ne tient pas compte de la participation réelle des divers usagers.



Le potentiel de réduction des OMr de la CAPG (nov. 2023 et jan. 2024)



## 4. LES ACTIONS PHARES DE 2024-2025

### 4.1. ACTION N°1 : GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS : COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l’obligation de tri à la source des biodéchets s’impose à tous : collectivités comme professionnels et ce quelles que soient les quantités produites.

La **gestion de proximité** est la **stratégie** principale retenue par la **CAPG**. La distribution des composteurs individuels s’est accélérée avec la facilitation de l’inscription des usagers et la dématérialisation de la formation grâce à un lien interactif mis en place sur le site internet de la collectivité. Des sessions de distributions sont organisées 1 à deux fois par mois dans les diverses communes. Ainsi, sur la période 2023/2025, **3 478 composteurs individuels** ont été distribués. En complément, 31 familles ont bénéficié d’une dotation en lombricomposteur.





La **communication a été renforcée** sur les réseaux sociaux, sur le site internet de la CAPG et dans la presse. La communication sur la gestion de proximité des biodéchets s'est également appuyée sur de l'affichage et a bénéficié d'un relais de la part des communes.



Un **questionnaire de satisfaction** a été envoyé fin septembre 2025 à l'ensemble des foyers dotés récemment. L'analyse est en cours.

Le **taux de généralisation** de tri à la source pour les ménages **progressé** ainsi favorablement (taux de progression de 33% en trois ans) et les résultats sont déjà visibles avec une diminution des tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles qui s'accroît.

Cependant, environ 10 000 foyers sont encore à équiper en composteurs individuels et la CAPG doit

maintenant mobiliser un public un peu moins sensible et volontaire et envisage pour cela de travailler sur la cartographie en sensibilisant par typologie de quartier. A noter que sur les secteurs passés récemment en porte à porte en bacs en collecte sélective (secteur Terre de Siagne), le composteur est systématiquement remis en même temps que le bac.

La CAPG participe également à la **semaine du compostage** qui se tient en mars et avril chaque année. En lien avec les deux syndicats partenaires, une opération de distribution gratuite de compost s'est déroulée sur 6 déchèteries du territoire du Pays de Grasse pour les habitants détenteurs d'une carte d'accès



#### 4.2. ACTION N°2 : GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS : COMPOSTAGE COLLECTIF

Depuis 2023, la CAPG a installé **9 sites de compostage partagé** dont 6 sont accessibles aux habitants :

Sur 2023/2024 :

- 1 site dans les jardins publics de Saint-Cézaire-sur-Siagne impliquant 15 familles ;
- 1 site installé à l'école Frédéric Mistral à Peymeinade ;
- 1 site installé avec l'association des Entreprise du Bois de Grasse ;

Sur 2024/2025 :

- 2 sites sur la commune de Le Mas ;
- 1 site en centre-ville de Peymeinade ;
- 1 au siège de la CAPG dans le jardin Roure de la CAPG (environ 200 agents) ;
- 2 sites en Grasse en copropriété : « Les Cordeliers » (60 logements) et « Paradis Roc » (35 logements).

A noter que 11 jardins partagés de la CAPG sont déjà équipés de composteurs.

Prévisionnel fin 2025/2026 :

- 1 sur la commune de Briançonnet ;
- 1 sur la résidence « Roure » à Grasse et 3 en périphérie du centre historique de Grasse ;
- + installation de sites sur résidences privées en fonction des demandes.

Chaque site est **suivi et accompagné** pour les 1<sup>er</sup> retournements et les tamisages. Des relances sont faites, si besoin, pour faire vivre le projet, trouver de nouveaux référents et de nouvelles familles. Tous les référents sont formés et ont à leur disposition des fiches de suivi. Tous les sites disposent sur place d'une communication adaptée, notamment pour rappeler les consignes.



Malgré cette hausse du nombre de sites en fonctionnement, le déploiement reste difficile et ce malgré un accompagnement qualitatif de la CAPG. Des freins sont encore à lever notamment dans les copropriétés.

L'installation des sites partagés dans les **collèges** (convention signée en 2024 avec le département) et dans les **lycées** est prévue pour 2026.

### 4.3. ACTION N°3 : PROMOUVOIR ET METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE BROYAGE DE VEGETAUX



5 bennes pour la collecte et broyage des **sapins de Noël** ont été mises en place du 6 au 13 janvier 2025 (contre 3 en 224). C'est l'association Soli-Cités, en conventionnement avec la CAPG, qui est en charge du broyage de ces sapins, afin de pouvoir les composter. L'opération sera reconduite chaque année.

La CAPG continue la promotion de la plateforme d'échange **Bours'O Vert**, plateforme de petites annonces gratuites autour du broyage/paillage en région Provence Alpes Côtes d'Azur.



La CAPG maintient sa communication sur **l'interdiction de brûlage des résidus** de jardin via un guide téléchargeable sur le

site internet qui présente notamment les **alternatives naturelles**.

Les expérimentations sur le **broyage des végétaux en déchèterie** se poursuivent. Initiée en 2021, l'expérimentation lancée par le SMED sur le terrain attenant à la déchèterie de Saint-Cézaire-sur-Siagne a permis de broyer près de 530 tonnes de végétaux. En 2024, les 41 tonnes broyées à Saint-Cézaire-sur-Siagne ont été redistribuées auprès d'un agriculteur du Moyen Pays.

Du broyat est disponible en déchèterie et régulièrement proposé aux usagers. Ce broyat, de grande qualité, rencontre un grand succès.



**Nouveauté!**

Le SMED a mené en parallèle une étude pour la mise en place **d'une plateforme locale de broyage de végétaux** et le **projet est en cours de création**. La montée en puissance se fera en 2026.

Objectif à terme : détourner les végétaux des 4 déchèteries de Moyen Pays, les broyer et les redistribuer, soit 4 000 tonnes détournées et orientées vers des structures locales (services techniques, agriculteurs).

**Nouveauté**

Il est demandé aux syndicats un travail de ventilation des tonnages déposés par les usagers des déchèteries afin d'identifier les tonnages, par grands flux et notamment les végétaux, correspondants aux usagers de la commune, avec précisions sur le type d'usagers (ménages/professionnels/communes). Cette différenciation est possible grâce aux cartes de contrôle d'accès => **cette évolution est validée par la CCES.**

Une **réflexion** reste à mener avec le SMED et UNIVALOM sur l'offre de **broyage à domicile** et la requalification usagers (ménages ou professionnels) en fonction des quantités de végétaux apportées en déchèterie afin d'ajuster la facturation en déchèterie.

La CAPG poursuit également son programme « **jardinons ensemble** » proposé depuis maintenant 13 ans avec l'appui d'associations du territoire. A travers sa charte des jardins collectifs, la CAPG soutient la création des jardins partagés sur l'ensemble de son territoire. La démarche de formation, organisée dans les jardins partagés, est élargie aux scolaires et aborde les thématiques de broyage et de paillage.



**4.4. ACTION N°4 : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**



Le **service développement durable et cadre de vie** (EDD) de la CAPG porte l'action de lutte contre le gaspillage alimentaire. Les animateurs ont poursuivi leur **accompagnement méthodologique** à la lutte

contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire (diagnostic, pesées, plan d'actions, sensibilisation, ...) avec :

- Année scolaire 2024/2025 : accompagnement de la commune du Tignet + animation sur la thématique de l'éducation au goût « press ton fruit » avec l'association « Natur'Abelha » pour les 9 classes (du CP au CM2) de l'École Élémentaire Marius Campagno ;

- Année scolaire 2025/2026 : accompagnement sur la commune de Grasse des 2 écoles élémentaires : Macarry et Gambetta avec réunions, plan d'action, 3 cycles de pesées de 15 jours et préconisations.

La méthodologie employée va faire l'objet d'un audit avec préconisations et propositions d'amélioration.

**5 journées d'animation** ont été organisées pour les établissements scolaires inscrits dans cette démarche des communes de Peymeinade, le Tignet, Auribeau sur Siagne, La Roquette sur Siagne, Pégomas avec le mini bus «Le science tour » par l'association « les petits débrouillards », avec expériences scientifiques sur la thématique du gaspillage alimentaire, conservation des aliments, compostage. Environ 500 élèves ont été sensibilisés.



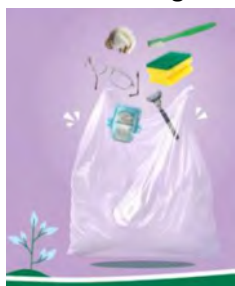
**4.5. ACTION N°5 : DEVELOPPER OU RENFORCER LA DEMARCHE DE DON ALIMENTAIRE**

Dans le cadre de son plan Alimentaire Territorial, la CAPG s'est engagée dans un Plan d'actions qui va plus loin que la lutte contre le gaspillage alimentaire avec la **notion de précarité alimentaire** et de don alimentaire. Une étude cherchant à identifier les populations vulnérables sur le territoire et à analyser leurs besoins pour accéder à une alimentation saine et durable complète a été menée en 2025 et a abouti à la validation d'un plan d'actions. Dans le cadre de l'Appel à projet « Mieux manger pour tous », la CAPG a **recruté une coordinatrice** en charge d'identifier, d'accompagner et de consolider les actions en lien avec la lutte contre la précarité alimentaire. Le début des animations en lien avec cette thématique est prévu pour fin 2025/début 2026.



#### 4.6. ACTION N°6 : LANCER UNE RÉFLEXION SUR LA TARIFICATION INCITATIVE

L'étude de faisabilité pour la mise en place de la tarification incitative sera reportée en début du prochain mandat en 2026-2027. Pour ce qui concerne l'incitativité, la CAPG souhaite mener une étude d'opportunité de la Tarification incitative en travaillant plutôt sur une approche différente que la seule tarification (on peut parler de **collecte incitative**). Par exemple réfléchir à l'interdiction du sac noir opaque pour les Ordures Ménagères Résiduelles (expérimentations en cours sur certains territoires comme le Grand Angoulême par exemple – image ci jointe) qui permettrait également de travailler avec l'IA embarquée sur les bennes de collecte.



#### 4.7. ACTION N°7 : REDÉFINIR LES CONTOURS DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS



La définition et le respect des limites du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets (SPPGD) reste une priorité pour la CAPG dans un objectif de maîtrise des coûts.

La CAPG travaille à l'harmonisation de la redevance spéciale sur l'ensemble du territoire en la rendant plus incitative au tri. Le déploiement de la redevance spéciale sur Terre de Siagne se poursuit et sera étendue sur Mont d'Azur, même s'il n'y aura pas beaucoup d'assujettis. Le nombre de redevables augmente régulièrement et en 2024 s'élève désormais à 655 redevables.

Le puçage des bacs professionnels se poursuit et l'analyse des datas est en cours afin d'isoler les assimilés.

	Tonnages particuliers	Ratio kg/hab/an	Tonnages professionnels	Total Tonnages DMA	Ratio DMA en kg/hab/an professionnels	En % part des
OMr et balayures	29 843	293	5 388	35 231	345	15%
OMr seules	28 410	279	5 388	33 798	331	16%
Déchets alimentaires	42	0,4	0	42	0,4	0%
Verre	2 861	28	0	2 861	28	0%
EMR / JRM	5 037	49	562	5 599	55	10%
Végétaux	10 648	104	3 222	13 870	136	23%
Gravats propres	4 307	42	1 160	5 467	54	21%
Gravats sales	1 529	15	312	1 841	18	17%
Encombrants	4 551	45	1 197	5 748	56	21%
Bois	1 744	17	904	2 648	26	34%
Ferrailles	872	9	227	1 099	11	21%
DEEE	750	7	56	806	8	7%
Carton	368	4	355	723	7	49%
DDM	282	3	5	286,5	3	2%
DEA	3 214	32	209	3 423	34	6%
Divers	839	8	148	987	10	15%

Ce premier travail a permis d'identifier que les assimilés représentent 10 à 50% des tonnages selon les flux.

Les seuils de redevance spéciale (seuil minimal et seuil d'exclusion) restent à définir et à intégrer dans le prochain marché de collecte (2028/2029) en se fixant notamment une fréquence de collecte maximale (a priori 3 fois par semaine maximum pour les OMR).

#### 4.8. ACTION N°8 : INITIER UNE DÉMARCHE D'EIT - SYNERGIES INTERENTREPRISES

La CAPG, via le service développement économique s'emploie à **créer du lien avec les acteurs économiques du territoire** pour créer des dynamiques sur leurs déchets. En 2024/2025, les actions se sont poursuivies avec notamment :

- **Label Parc+ niveau 2** reconduit pour les Bois de Grasse jusqu'en 2026 ;
- **Labellisation « Territoire d'Industrie »** toute fin 2023 : la CAPG est labellisée sur 4 volets dont le volet transition ;
- **Une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale ambitieuse (EIT)** – Projet SymbiOSE de l'Association EBG qui s'articule autour de deux grands axes : mettre en œuvre des synergies industrielles d'envergure et structurer une dynamique collective pour favoriser son essaimage en Pays de Grasse, en partenariat avec le Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse (CEPG). L'implication du service déchets dans ce projet reste à définir de même que les modalités de coopération avec le service développement économique.



#### 4.9. ACTION N°9 : PROMOUVOIR LE TROC, LA RÉPARATION ET LE RÉEMPLOI



La seconde édition de l'opération « **VIDE TON PLACARD !** » organisé par la CAPG en association avec Montagn'habits et l'Eco-organisme Re-fashion s'est tenue du lundi 18 novembre au vendredi 13 décembre durant la SERD, et a mobilisé 15 écoles primaires (≈ 3 000

élèves) de Pégomas, La Roquette-sur-Siagne, Auribeau-sur-Siagne et Grasse et a permis de récolter 1 545 kg de TLC (contre 6 écoles et 1 050 kg en 2023).

Les écoles inscrites ont vu leur participation récompensée en bénéficiant d'une animation ludique et pédagogique « La Fresque du Climat » offerte par le Pays de Grasse, qui aborde de manière créative les causes et les conséquences du changement climatique.



Dans le cadre de la SERD du 16 au 24 Novembre 2024, lancement de « **VIDE TON DRESSING !** » la 1ère Opération de collecte des vêtements (TLC) à Grasse CAMPUS auprès d'établissements de l'enseignement supérieur (≈ 150 élèves) et a permis de récolter 100 kg de TLC.

En 2025, la collectivité a organisé le jeudi 16 Octobre 2025 une **Gratifieria spécial textile** (TLC) sur le parvis du siège de la CAPG pour les agents et les entreprises présentes sur l'Espace Jacques Louis Lions.



L'opération « je donne mon électroménager » en partenariat avec les syndicats SMED et UNIVALOM et Ecosystem est toujours en place mais est victime de son succès. Les RDV sont désormais difficiles à prendre. A noter qu'il s'agit d'un territoire pilote, la généralisation au territoire national n'est pas encore à l'ordre du jour. Environ 1200 objets ont été collectés depuis septembre 2024.



Les habitants ont également la possibilité de se rendre sur des **espaces réemploi** et des **recycleries mobiles** mis en place par les syndicats de traitement en partenariat avec la structure de l'ESS Soli'Cités.



#### 4.10. SOUTENIR DES ACTIONS EN LIEN AVEC LA LUTTE CONTRE LES DECHETS EN MER ET EN PARTICULIER CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES

Le Service déchets de la CAPG contribue à la lutte contre les déchets en mer **par le biais de la lutte contre les dépôts sauvages** en achetant des appareils photo numériques afin de les distribuer à la demande des communes. Ces appareils sont à installer par les communes sur les points de dépôts les plus problématiques : récurrents, volume, dangerosité des déchets abandonnés, etc.

En 2024, le Pays de Grasse a procédé à la mise à disposition des communes de 15 nouveaux appareils photos :

- 6 pour les Monts d'Azur,
- 3 pour Terres de Siagne,
- 6 Vallée de la Siagne.

La ville de Grasse a pris l'initiative d'acheter désormais son propre matériel.

Désormais une **60<sup>aine</sup> de sites sont équipés** d'une caméra.



La CAPG a initié cette action de lutte contre les dépôts sauvages afin d'aider ses communes et envisage l'achat de 20 caméras supplémentaires l'année prochaine. A terme, les communes continueront à s'équiper toutes seules en fonction de leur besoin. Un bilan des impacts sur la récurrence des dépôts sauvage sera réalisée en concertation avec les communes.

#### 4.11. STRUCTURER UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

La CAPG est en dessous des seuils réglementaires d'élaboration du SPASER (Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables – Seuil à 50 M€).

Le travail sur la structuration d'une **politique d'achats durables est en cours** et est conduite par la Direction de la Commande publique de la CAPG avec une stratégie des achats durables qui sera officialisée dans le cadre du prochain mandat. L'enjeu de réemploi, de recyclage est un levier à activer.

#### 4.12. CRÉER UNE DYNAMIQUE DE PRÉVENTION AU SEIN DE L'AGGLOMERATION ET DE SES COMMUNES MEMBRES



Le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets est rédigé chaque année et reprend les temps forts de l'année, notamment en lien avec la prévention des déchets.

La dynamique prévention des déchets est lancée au sein de l'Agglo avec le renforcement de **l'éco-exemplarité** des agents. Une note a été transmise à l'attention des ≈ 200 agents du siège au dernier trimestre 2024 par la DGS expliquant l'engagement de la CAPG dans la transition écologique et présentant des actions concrètes autour de deux axes de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) : les relations et conditions de travail ainsi que la protection de l'environnement.

L'objectif est de renforcer l'exemplarité de la collectivité en matière de prévention et pratique **d'écogestes** relatifs à la réduction et au tri des déchets. Cette initiative, pilotée en collaboration par la DRH et la Direction Gestion des Déchets et Energie a été l'occasion d'évaluer, de mieux appréhender les pratiques actuelles et de s'engager collectivement dans les écogestes et postures de travail conciliant respect de l'environnement et santé au travail.

Une **sensibilisation de l'ensemble des services** a eu lieu et la mise disposition d'outils pour faciliter la réduction et le tri des déchets dans les bureaux et les espaces partagés a été réalisée : **composteur collectif, collecte inversée pour inciter au tri** (les OM ne sont plus déposés dans les conteneurs par le personnel d'entretien alors que les emballages oui).

#### 4.13. ENCOURAGER LA DÉMARCHE DE SENSIBILISATION SUR LES THÉMATIQUES DU PLPDMA

L'équipe prévention de la CAPG est notamment constituée de 3 ambassadeurs du tri et de la prévention (2 du SMED et 1 d'UNIVALOM) qui interviennent sur les 23 communes de la CAPG, et est encadrée par un coordinateur. L'équipe anime des **stands lors d'évènements**, tout au long de l'année : semaine de la réduction des déchets, la fête du Printemps, nettoisons le Sud, un printemps un jardin, etc.



Les animateurs interviennent également régulièrement dans les **établissements scolaires** afin de sensibiliser les enfants à la prévention et au tri des déchets : Ecoles, collèges, établissements de l'enseignement supérieur et également **en entreprises**, en porte à porte et par phoning,

En 2024 /2025 plusieurs évènements et animations ont été menés :

- Sensibilisation des collèves sur la thématique du tri du verre au travers du challenge « D-CLIIINK » avec des challenges **Cliiink Inter-collèves** qui mobilisent entre 3 000 et 4 000 élèves chaque année depuis 2023 ;



- Participation aux évènements en lien avec la nouvelle formule des opérations « familles zéro déchet » du SMED permettant de quitter l'entre soi et de sensibiliser d'autres publics non encore familiers de ces gestes : **Gratiféria** au Marché de St-jacques à Grasse (100 personnes sur la matinée), **carnaval zéro déchets** le 17 février 2024 à Grasse (100 personnes sensibilisées).



#### 4.14. ÉLABORER ET DIFFUSER UN PLAN DE COMMUNICATION PLPDMA SUR LES 6 ANS DU PROGRAMME

Par cohérence et toucher un maximum d'utilisateurs, la communication Prévention et gestion des déchets gagnerait à être harmonisée au sein de CAP AZUR.



C'est déjà le cas sur certains documents (guide des déchèteries, guide du compostage), mais cette harmonisation des pratiques n'a pas encore été activée sur la thématique de la prévention des déchets. La communication, menée conjointement par les territoires de CAP AZUR, est focalisée actuellement sur l'amélioration du geste du tri et la réduction des erreurs de tri qui sont globalement à la hausse sur tous les territoires de CAP AZUR.

De gros projets sont en cours de réflexion sur le Pôle Métropolitain Cap Azur et mobilisent toute l'attention avec notamment la création d'une Centrale de Production Énergétique sur le centre de tri de Cannes. Les enjeux de la prévention des déchets sont forts puisque le dimensionnement des équipements en dépend.



## 5. LE SUIVI DES INDICATEURS DU PROGRAMME

### 5.1. INDICATEURS GLOBAUX

Les indicateurs de suivi du PLPDMA concernent à la fois l'évolution des quantités produites à l'habitant, les moyens humains mobilisés et les coûts. Ils sont présentés ci-dessous.

N°	Intitulé de l'indicateur	2010 Base loi AGEC	2019 Diagnostic	2021	2022	2023	2024
1	Ratios de DMA en Kg/hab/an	736 kg/hab	814 kg/hab	850 kg/hab	797 kg/hab	787 kg/hab	777 kg/hab
2	Taux d'évolution des kg de DMA/habitant (en % depuis 2010)		10,6%	15,5%	8,3%	6,9%	5,6%
3	Différence de ratio depuis rapport à 2021 (amorçage de la baisse)	/	/	/	-53 kg/hab	-63 kg/hab	-73 kg/hab
4	Pourcentage d'avancement par rapport à l'objectif de réduction de 102 kg/hab d'ici la fin du programme (de 2021 à 2028)	/	/	/	52%	62%	72%
5	Ratios entrants en déchèteries en Kg/hab/an	249 kg/hab	356 kg/hab	371 kg/hab	336 kg/hab	351 kg/hab	348 kg/hab
6	Effectif de l'équipe projet du programme (ETP/an)	/	3,90	3,90	3,90	3,90	3,80
7	Dépenses engagées ou Coût total du PLPDMA (€HT par an)	/	NC	NC	NC	148 k€HT	120 k€HT
8	Dépenses engagées ou Coût total du PLPDMA avec ETP (€HT par an)	/	NC	NC	NC	257 k€HT	226 k€HT

En 2024, en comptabilisant les dépenses globales et les ETP consacrés à la prévention, la CAPG a consacré environ 226 000 €HT à la prévention des déchets soit 2,2€HT par habitant.

## 5.2. CHIFFRES CLÉS PAR ACTION

Le tableau suivant reprend par action les indicateurs suivis dans le cadre de la mise en œuvre du PLPDMA.

Indicateurs pour le suivi des actions				
ANNEE		2023 réalisé	2024 réalisé	2025 réalisé
<b>Action 1. Organiser un service d'accompagnement au compostage individuel</b>				
1	Nombre de composteurs individuels distribués par an.	507	2481	490
2	Nombre de jours de distribution de composteurs individuels réalisés par an.	22	34	37
3	Nombre d'ETP pour la distribution des composteurs si sessions (3 agents par jour de session + préparation)	0,7	0,7	0,7
<b>Action 2. Organiser un service d'accompagnement au compostage collectif, partagé ou pédagogique</b>				
4	Nombre de sites de compostage partagé installés	3	2	4
5	Nombre de sites de compostage partagé à suivre (en cumulé)	6	8	9
6	Nombre de référents formés par an	3	2	4
7	Nombre d'ateliers d'échange entre référents /an.	0	0	0
8	Nombre d'ETP pour la mise en place et le suivi des sites de compostage partagé (si réalisés en régie)	0,05	0,05	0,05
<b>Action 3. Promouvoir et mettre en place des opérations de broyage des végétaux</b>				
9	Part des communes ayant un critère réduction des végétaux dans leur marché public.	NC	NC	NC
10	Nombre de visites de sites réalisées par an.	0	0	0
<b>Action 4. Lutter contre le gaspillage alimentaire</b>				
11	Nombre d'évènement anti gaspi (en lien avec action n°5)	0	0	1
12	Nombre d'écoles accompagnées	3	1	2
<b>Action 5. Développer ou renforcer la démarche de don alimentaire</b>				
13	Nombre d'évènements "anti-gaspi" (en lien avec action n°4)	0	0	0
<b>Action 6. Lancer une réflexion sur la tarification incitative</b>				
14	Nombre d'habitants couverts par une tarification incitative	Non concerné	Non concerné	Non concerné
<b>Action 7. Redéfinir les contours du service public</b>				
15	Nombre d'entreprises soumises à redevance spéciale	601	660	655
<b>Action 8. Initier une démarche d'EIT - Synergies Interentreprises</b>				
16	Nombre de rencontres annuelles du réseau des entreprises.	0	1	1
<b>Action 9. Promouvoir le troc, la réparation et le réemploi</b>				
17	Quantités de textiles récupérées. (en kg/hab/an).	3,76 kg/hab		
18	Nombre de communes accueillant un Repair café	1	2	
19	Nombre de journées de la réparation			
<b>Action 10. Soutenir des actions en lien avec la lutte contre les déchets en mer et en particulier contre les dépôts sauvages</b>				
20	Nombre d'opérations de nettoyage soutenues	NC	8	
21	Nombre de communes dotées d'appareils photos	9		
22	Nombre de sites équipés d'appareils photos	50	50	60
23	Nombre de contraventions émises par les communes	NC	NC	NC
<b>Action 11. Structurer une commande publique responsable</b>				
24	Part des marchés publics ayant une clause environnementale.	NC	NC	NC
25	% du montant annuel des achats issu du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.	NC	NC	NC
26	Taux moyen du critère environnemental dans les critères de notation.	NC	NC	NC
<b>Action 12. Créer une dynamique prévention au sein de l'Agglomération et de ses communes membres</b>				
27	Nombre de réunions interservices / intercommunes par an sur le thème de la prévention.	0	0	0
<b>Action 13. Encourager la démarche de sensibilisation sur les thématiques du PLPDMA</b>				
28	Nombre d'élèves sensibilisés par an.	1000	3000	4000
29	Nombre de Lombric Party par an	1	1	1
<b>Action 14. Elaborer et diffuser un plan de communication PLPDMA sur les 6 ans du programme</b>				
30	Nombre de campagne de communication de notoriété/an.	0	0	0
31	Nombre d'animations grand public et/ou de points presse.	0	0	0
32	Nombre de parutions dans les journaux (presse et presse municipale).	Non repertorié	Non repertorié	Non repertorié

## 6. ET LA SUITE ?

La mise en œuvre des actions se poursuit avec notamment :

### A1 : Compostage individuel :

- ⇒ Travailler sur la cartographie pour aller vers les secteurs pavillonnaires ;
- ⇒ Sensibiliser par quartier avec boitage systématique ;
- ⇒ Après 3 ans de distribution massive de composteurs, la CAPG mènera une réflexion pour éventuellement ajuster les modalités de communication et distribution et se calquer par exemple sur ce qui se fait pour la collecte sélective ;

### A2 : Compostage partagé :

- ⇒ Travailler à lever les freins pour installer les sites dans les copropriétés ;
- ⇒ Mobiliser chaque commune afin qu'elles installent des sites partagés sur le domaine public accessible aux usagers n'ayant pas de jardin ;
- ⇒ Réflexion à mener sur les conventions d'apport pour l'approvisionnement en broyat (en lien avec les syndicats) ;
- ⇒ Faire un bilan pour éventuellement revoir les objectifs d'implantation ;
- ⇒ Déployer le compostage dans les collèges et les lycées du territoire ;

### A3 : Broyage de végétaux :

- ⇒ Distinguer dans les déchèteries les apports en fonction de la localisation géographique des déposants et des quantités (en lien avec les syndicats de traitement) ;
- ⇒ Mener une réflexion avec les syndicats sur les solutions de broyage à domicile ;
- ⇒ Lancer les actions de promotion du broyage avec les espaces verts des communes en régie ;

### A4 et A5 : lutte contre gaspillage alimentaire et promotion du don alimentaire

- ⇒ Poursuivre l'accompagnement des communes et adapter la démarche ;
- ⇒ Maintenir les animations scolaires ;
- ⇒ Mettre en œuvre le plan d'action sur la précarité alimentaire (dans le cadre du PAT) ;

### A6 et A7 : tarification incitative et limite du service public

- ⇒ Mener une étude sur la tarification incitative avec volet incitation de collecte – Reportée en 2026-2027 ;
- ⇒ Poursuivre la mise en place de la redevance spéciale avec puçage systématique des bacs professionnels – Analyser les datas remontées lors des collectes afin de mieux estimer la part des assimilés dans les tonnages collectés ;
- ⇒ Etudier les données recueillies grâce au puçage des bacs pour travailler également sur les seuils (seuil minimal et seuil d'exclusion) ;

### A8 : démarche d'EIT – synergie interentreprise

- ⇒ Poursuivre les animations au sein des entreprises et ZI – Faire le lien avec le service développement économique ;

**A9 : Promotion du troc, de la réparation et du réemploi**

- ⇒ Accentuer la communication sur ce thème ;
- ⇒ Poursuivre les opérations « vide ton placard » ;
- ⇒ 2026 : travailler à la création d'un annuaire du réemploi et de la réparation ;
- ⇒ 2026 : organiser une journée de la réparation ou du bricolage ;

**A10 : Soutenir des actions en lien avec la lutte contre les déchets en mer et en particulier contre les dépôts sauvages**

- ⇒ Continuer l'achat de caméras (10/an) et en doter les communes selon leur besoin ;
- ⇒ Mesurer en lien avec les communes les impacts de la mise en place de ces caméras sur la diminution de dépôts sauvages ;
- ⇒ Travailler sur le plan d'actions « zéro plastique » ;

**A11 : Structurer une commande publique responsable**

- ⇒ Lancer la politique de commande publique responsable avec le service de la commande publique – Projet début prochain de mandat ;

**A12 à A14 : Sensibilisation et communication**

- ⇒ Poursuivre le travail sur l'Eco-exemplarité au sein des services ;
- ⇒ Accentuer la sensibilisation sur la démarche de prévention et aborder également d'autres thématiques que le compostage et le gaspillage alimentaire.